



Ai-je le droit de toucher la prime du 13ème mois ?

Par **Camillembnt**, le 10/11/2020 à 15:43

Bonjour, je suis actuellement intérimaire dans une entreprise depuis un an et demi et je finis le 13 novembre. Dans l'entreprise on peut toucher la prime du 13ème mois mais il faut être présente le 15 novembre (hors cette année cela tombe un dimanche). Pour l'avoir il faut avoir un minimum de 63 jours travaillés (ce qui est mon cas). Je voudrais savoir si l'agence d'intérim est dans les droits de ne pas me la verser? Merci de votre aide. En espérant qu'il y ait une solution.

Par **P.M.**, le 10/11/2020 à 16:28

Bonjour,

Même si c'est l'agence d'intérim qui vous verse le 13^e mois, cela dépend de l'entreprise utilisatrice pour les conditions de sa perception et je vous conseillerais déjà d'interroger les Représentants du Personnel de celle-ci, s'il y en a, pour savoir ce qu'ils en pensent...

Vous en priver serait à mon avis un abus de droit...